# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2017

Délibération n° 2017.06.353

Parc d'activités
Euratlantic commune de SAINTYRIEIX : cession de
terrain à la Société
BENITO COGEPRESS

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 23 juin 2017

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

# <u>Membres présents</u>:

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

#### Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

#### Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

#### Excusé(s):

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION** N° 2017.06.353

ZONES D'ACTIVITES Rapporteur : Monsieur BONICHON

PARC D'ACTIVITÉS EURATLANTIC - COMMUNE DE SAINT-YRIEIX : CESSION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ BENITO COGEPRESS

La société Transports BENITO est un groupe familial, dont le cœur de métier est le transport routier de marchandises, messagerie dans toute la France et logistique (pharmacie, papier, livres, pneumatiques, agro alimentaire, vins et alcools). Elle emploie à ce jour près de 250 personnes réparties sur tout le grand sud-ouest (dont 30 personnes sur GrandAngouleme).

En septembre 2016, le groupe a décidé de mettre en œuvre un projet de modernisation de l'outil de travail pour développer l'activité de distribution sur les départements 16 / 17 et sud 79, activité à fort potentiel avec nécessairement des créations d'emploi à la clé.

Le projet repose sur l'acquisition d'un terrain afin d'y construire dans un premier temps une plateforme « cross docking » d'au moins 2 500 m² et dans un second temps une plateforme logistique de 3 000 m² et impliquera la création de 10 à 20 postes.

Le groupe a fait part de son intérêt pour acquérir 2 lots n°25 et 26 sur le parc d'activités EURATLANTIC – Tranche 2 sur la commune de Saint Yrieix.

La vente des lots concernés pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 15 € HT/m², soit 325 815 € HT pour une surface totale de 21 721 m².

Ce coût hors taxe sera augmenté de la TVA, soit 65 163 €, soit un prix total de 390 978 € TTC.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 8 décembre 2016,

Vu l'avis du service France Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 28 juin 2017,

#### Je vous propose

**D'APPROUVER** la vente à l'entreprise TRANSPORTS BENITO ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, des lots n°25 et 26, d'une surface totale de 21 721 m² au prix convenu de 325 815 € HT augmenté de la TVA pour 65 163 €, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**DE METTRE** à disposition des TRANSPORTS BENITO les dits lots afin de débuter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur André BONICHON, vice-président en charge des zones d'activités et voiries communautaires à signer les actes à venir.

**DE CONSTATER** la recette à l'article 7015 du budget annexe développement économique.

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> : 19 juillet 2017